



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 11 JUILLET 2014

Installation des instances de l'établissement

Délibération n° 01_14/07/11_INSTALLATION

L'an deux mille quatorze, le 11 juillet,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 26 juin 2014,

VU

- Les articles L.1431-4 et R.1431-4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 7 des statuts,
- La délibération 01_11_06_22 du Conseil d'administration du 22 juin 2011,
- La délibération 14/0046/EFAG du Conseil municipal de la Ville de Marseille du 28 avril 2014,

La Présidente,

EXPOSE

Le 28 avril 2014, le nouveau Conseil municipal de la Ville de Marseille, formé après les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, a désigné ses représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration.

En application des articles L.1431-4 et R.1431-4 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration se compose de 19 membres, 10 constituant le collège des personnes publiques, 9 celui des autres membres.

Sa nouvelle composition est donc désormais la suivante :

- **Personnes publiques (10) :**

- 6 représentants élus de la Ville de Marseille et leurs suppléants, désignés par le Conseil municipal, en sa séance du 28 avril 2014 pour la durée de leur mandat électif restant à courir :

- o Sami Ali (titulaire) – Monique Daubet-Grundler (suppléante) ;
- o Jacques Besnainou (titulaire) – Loïc Barat (suppléant) ;
- o Marie-Hélène Féraud-Gregori (titulaire) – Mireille Balletti (suppléante) ;
- o Annie Lévy-Mozziconacci (titulaire) – Hattab Fadha (suppléant) ;
- o Marie-Laure Rocca-Serra (titulaire) – Catherine Pila (suppléante) ;
- o Isabelle Savon (titulaire) – Guillaume Jouve (suppléant).

- Jean-Claude Gaudin, Maire de Marseille représenté par :

- o Anne-Marie d'Estienne d'Orves, Adjointe déléguée à la Culture;

- 2 représentants de l'État : le Préfet de Région, le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou leurs représentants respectifs :

- o Josiane Gilbert, Directrice du Bureau de l'utilité publique;
- o Hélène Audiffren, Conseiller à la Direction régionale de l'action culturelle.

- 1 représentant d'Aix Marseille Université :

- o Patrice Vanelle, Vice-Président d'Aix Marseille Université

- **Autres membres (9) :**

- 1 personnalité qualifiée désignée par arrêté du Maire de Marseille pour une durée de 3 ans renouvelable :

- o Éric Michel, directeur de la Cité de la Musique de Marseille.

- 1 personnalité qualifiée désignée par arrêté du Préfet de région pour une durée de 3 ans renouvelable :

- o Isabelle Bourgeois, Conseillère régionale PACA, Présidente de l'EPPC Ecole supérieure d'art de Toulon Provence Méditerranée.

- 2 représentants élus du personnel administratif et technique et leurs suppléants pour une durée de 3 ans renouvelable en décembre 2014 :

- o Sylvie Ori (titulaire)- Claude Puig (suppléante)
- o Daniel Martin (titulaire)- Xavier Leton (suppléant) ;

- 4 représentants des enseignants et leurs suppléants pour une durée de 3 ans renouvelable en février 2015 :

- o Patrice Carré (titulaire)- Frédéric Du Chayla (suppléant) ;
- o Ronan Kerdreux (titulaire) - Max Armengaud (remplaçant) ;
- o Cécile Marie-Castanet (titulaire) - Lise Guehenneux (remplaçante) ;

- o François Buadas (titulaire) – Luc Jean d’Heur (remplaçant).
- 1 représentant élu des étudiants et son suppléant pour une durée de 2 ans renouvelable en janvier 2016 :
 - o Léa Dey (titulaire) – Anne-Laure Vincent (remplaçante).

Ce Conseil à présent formé doit élire ses Président(e) et Vice-Président(e) et implique que la Présidente laisse officier M. le Préfet en tant que Président de séance.

Le Conseil d’Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d’approuver l’installation du Conseil d’administration.

Article 2 : d’installer M. le Préfet ou son (sa) représentant(e) comme Président de séance.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 11 juillet 2014.

Le (la) Président(e)

Transmise au représentant de l’Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’état.

Publiée le :

ESADMM
CA 14/03/2014
Délibération n°01_14_07_11_installation

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Avril 2014

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 91 membres.

14/0046/EFAG

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS -
Désignation de représentants de la Ville de Marseille au sein de divers organismes

14-25900-SAC

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Marseille est représenté auprès de divers organismes de notre Ville par un certain nombre de délégués.

Suite aux élections municipales des 23 mars et 30 mars 2014, il y a lieu de procéder à la désignation, suivant les modalités prévues à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, des délégués et représentants de notre Assemblée au sein des organismes figurant sur l'état ci-après.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux dont les noms suivent sont désignés comme Délégués du Conseil Municipal au sein des organismes figurant sur le tableau ci-après.

EPCC " Ecole Supérieure d'Art et de Design Marseille - Méditerranée "	<p>Le Maire ou son représentant élu délégué à l'école supérieure des beaux arts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES <p>6 Titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marie-Hélène FERAUD - GREGORI - Smail ALI - Marie-Laure ROCCA - SERRA - Isabelle SAVON - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jacques BESNAINOU <p>6 Suppléants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mireille BALLETTI - Monique DAUBET - GRUNDLER - Catherine PILA - Guillaume JOUVE - Hattab FADHLA - Loïc BARAT
Espace Culture	- Marie-Hélène FERAUD - GREGORI
Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée	<ul style="list-style-type: none"> - Jean-Claude GAUDIN - Solange BIAGGI - Jean ROATTA
Etablissement Public Parc National des Calanques	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur le Maire ou son représentant, Yves MORAINÉ - Laure-Agnès CARADEC - Didier REAULT
Institut Méditerranéen d'Océanologie	- Didier REAULT
Faculté de Droit et de Science Politique	- René BACCINO
Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix Marseille Université	- Maliza SAID - SOILIH
Faculté d'Odontologie de Marseille	- Marie-Laure ROCCA - SERRA
Faculté des Sciences	- Catherine PILA
Faculté des Sciences du Sport	- Frédérick BOUSQUET



MARSEILLE

LE MAIRE
Ancien Ministre
Sénateur des Bouches-du-Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES N°14/361/SG

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14/0046/EFAG du 28 avril 2014

ARRETONS

ARTICLE 1 : Est désigné comme personnalité qualifiée au sein de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée :

- Monsieur Eric MICHEL, Directeur de la Cité de la Musique

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 JUIN 2014

Jean-Claude GAUDIN

VILLE DE



MARSEILLE

Direction du Secrétariat Général
Service Assemblées et Commissions

Le Directeur

Le 5 juin 2014

Monsieur Eric MICHEL
Ecole Supérieur d'Arts et de Design
Marseille-Méditerranée

AMMC/NC/BA-14/06//

OBJET : ARRETE DE DELEGATION

P.J. : 1

Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint copie de l'arrêté n°14/361/SG en date du 5 juin 2014 relatif à votre délégation.

Je vous saurais gré de me renvoyer l'accusé de réception ci-joint.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


Anne-Marie M. COLIN

Je soussigné, Monsieur Eric MICHEL, désigné au sein de l' Ecole Supérieur d'Arts et de Design Marseille-Méditerranée, déclare avoir reçu notification de l'arrêté n°14/361/SG en date du 5 juin 2014, me concernant.

Eric MICHEL

